Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique
Direction des Territoires
Unité Territoriale : Unité Territoriale Bagnols-sur-Cèze
Service Territorial : Territoire Rive droite du Rhône
Numéro de l'acte : ARRÊTÉ N° BA-2026-38-ACNC

Arrêté temporaire de circulation

Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation

Sur la D148 au PR 4+301 (44.19062631927, 4.631351245004)
Sur le territoire de la commune de **SAINT-NAZAIRE**, Hors agglomération
Date : du lundi 18 janvier 2027 au vendredi 12 février 2027

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

#avis-mairie@mairiepse.fr#

#avis-mairiestnazaire@wanadoo.fr#

#avis-mairie@venejan.fr#

#avis-pe-nimes@developpement-durable.gouv.fr;regis.valdeyron@developpement-durable.gouv.fr#

Vu la demande en date du 30/10/2026 de la société S2R, demeurant ZI DE LA BERGADERIE, 01370 SIANT ETIENNE DU BOIS, représenté(e) par DELCROIX JEAN-LUC, en vue de réaliser la fermeture du passage à niveau N°27 pour démontage du platelage sur la D148 au PR 4+301 sur le territoire de la commune de **SAINT-NAZAIRE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrête

Article 1 : Réglementation
La circulation générale sera temporairement réglementée sur la/les la D148 au PR 4+301 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.
Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD, selon les itinéraires de déviation.
Itinéraire de déviation
Pendant tout le déroulement des travaux, une déviation sera mise en place, les véhicules déviés emprunteront l'itinéraire défini en annexe, selon le Plan de déviation joint au présent arrêté et précisé ci-dessous.
Déviation travaux Par la D148, D138, D138 et D148, sur les communes de Saint-Nazaire hors agglomération, Vénéjan hors agglomération, Pont-Saint-Esprit hors agglomération et Bagnols-Sur-Cèze hors agglomération

une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation
Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 18 janvier 2027 à 06h00 jusqu'au vendredi 12 février 2027 à 19h00.

Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 3 : Signalisation
La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par S2R.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :
Téléphone : 0787991874

Article 4 : Information des usagers
Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.
Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site https://www.inforoute30.fr/ et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

Article 6 : Recours
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
M. le Directeur Général des Services du Département,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à la société S2R.

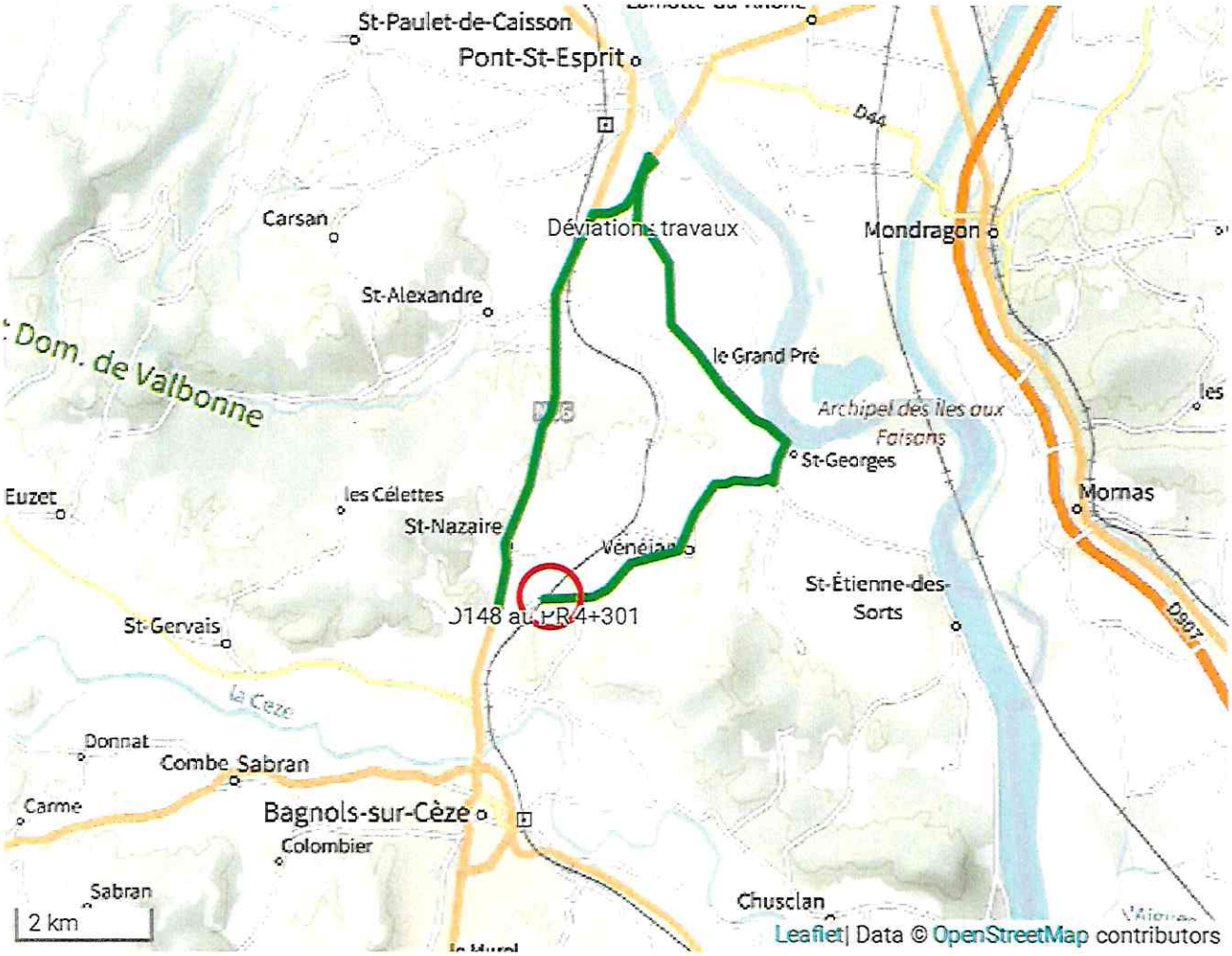
Fait à Bagnols-sur-Cèze, le !dateDeSignature!
!ontosignature!

Diffusions :
Transports LIO,
PER Bagnols,
La commune de SAINT-NAZAIRE,
La commune de VÉNÉJAN,
Mme/M.DELCROIX JEAN-LUC, S2R,
La commune de PONT-SAINT-ESPRIT,
SDIS du Gard,

Liste des pièces jointes :

- Localisation

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation travaux
Par la D148, D138, D138 et D148, sur les communes de Saint-Nazaire hors agglomération, Vénéjan hors agglomération, Pont-Saint-Esprit hors agglomération et Bagnols-Sur-Cèze hors agglomération